

Séance du 28 février 2017  
Affaires générales  
La révision du PPI 2015-2019  
Délibération n° 2017/002

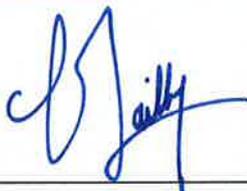
- Vu** le code de l'urbanisme ;  
**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;  
**Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;  
**Vu** le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;  
**Vu** le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n° 2016/03 du conseil d'administration du 9 mars 2016 ;  
**Vu** la délibération 2014/58 du conseil d'administration du 20 novembre 2014 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,  
sur proposition de la présidente,**

- **Décide** la révision du PPI 2015-2019 ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à mettre en œuvre la démarche de révision qui sera animée en régie par l'établissement, pilotée par le conseil d'administration et associera les partenaires de l'EPF, l'objectif étant d'adopter les adaptations qui en résulteront fin 2017 ;

**La directrice générale**

Loranne BAILLY



**La présidente  
du conseil d'administration**

Valérie LETARD

